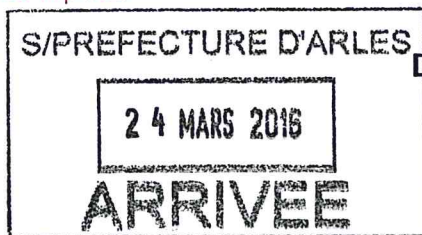




# Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles



DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SEANCE DU 23 FEVRIER 2016

Le vingt trois février de l'année deux mille seize, à seize heures et trente minutes, le Bureau syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux du Parc naturel régional des Alpilles sous la présidence de Monsieur Jean MANGION, Président du Parc naturel régional des Alpilles.

**Etaient présents à la table des votants :**

Jean MANGION – Maire de Saint Etienne du Grès, Pascale LICARI - Maire de Paradou et Conseillère régionale, Marie-Pierre CALLET – Conseillère départementale, Laurent GESLIN – Maire de Mas Blanc des Alpilles, Régis GATTI – Maire d'Aureille, Jack SAUTEL – Maire de Maussane les Alpilles, Christine VEZILIER – Adjointe au Maire d'Eyguières, Gisèle RAVEZ – Adjointe au Maire de Saint Rémy de Provence, et Jean-Benoît HUGUES – Conseiller municipal des Baux de Provence.

**Etaient également présents dans la salle mais non votants :**

Philippe GINOUX – Maire de Sénas, Jean-Louis VILLERMY – Premier Adjoint au Maire de Mas Blanc des Alpilles, Jacques GUENOT - Adjoint au Maire de Saint Rémy, Claudette ZAVAGLI – Adjointe au Maire d'Orgon, Michel MOUCADEL – Adjoint au Maire de Maussane les Alpilles, Philippe SUSINI – Chargé de mission à la Direction de l'Environnement du Conseil départemental des Bouches du Rhône, Eric BLOT – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Christophe VALLET – Responsable Administratif et Financier et Catherine PASCAL-SAUTECOEUR – Assistante de direction.

**Etaient excusés :**

Henri PONS – Maire d'Eyguières et Conseiller départemental, Rémy THIEULOY – Adjoint au Maire de Fontvieille, Monique RICARD – Adjointe au Maire d'Eygalières, Mireille HENRY – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau, Michel BONET – Adjoint au Maire de Saint Rémy de Provence et Yves FAVERJON – Premier Adjoint au Maire de Saint Rémy de Provence.

**DELIBERATION N° BS-2016-01**

**Objet : Lancement du marché de maîtrise d'œuvre et de travaux PIDAF 2015**

**Monsieur le Président expose :**

- Que par délibération CS-2014-36 et CS-2014-37, le Comité syndical a validé le programme initial des travaux PIDAF 2015 ainsi que son plan de financement.
- Que les financeurs ont validé le contenu du programme dont le montant éligible est de 106 006,00 euros HT, dont 10% de maîtrise d'œuvre.
- Qu'il est nécessaire de lancer une procédure de consultation pour les missions de maîtrise d'œuvre (servitude et travaux DFCL), et une procédure de consultation pour le marché de travaux DFCL.
- Que par délibération CS-2016-03 en date du 27 janvier 2016, le Bureau syndical a délégué pour procéder à toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés dans la limite du seuil fixé à l'article 26 du code des marchés publics – 207 000 €HT.
- Que ceci exposé, il est demandé au Bureau syndical de bien vouloir se prononcer.

**Le Bureau syndical,**

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

**Décide :**

- D'autoriser le lancement de consultation pour les missions de maîtrise d'œuvre (servitude et travaux DFCL), ainsi que celui pour le marché de travaux.
- De donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

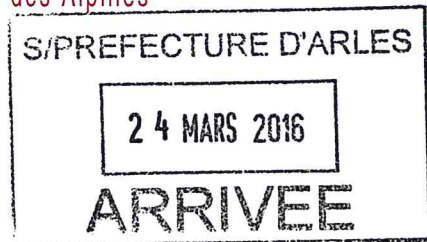
Fait et délibéré  
les jours, mois et an susdits  
au registre suivant les signatures,  
pour extrait conforme,  
le Président  
Jean MANGION



S/PREFECTURE D'ARLES  
24 MARS 2016  
ARRIVEE



# Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles



## DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SEANCE DU 23 FEVRIER 2016

Le vingt trois février de l'année deux mille seize, à seize heures et trente minutes, le Bureau syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux du Parc naturel régional des Alpilles sous la présidence de Monsieur Jean MANGION, Président du Parc naturel régional des Alpilles.

### **Etaient présents à la table des votants :**

Jean MANGION – Maire de Saint Etienne du Grès, Pascale LICARI - Maire de Paradou et Conseillère régionale, Marie-Pierre CALLET – Conseillère départementale, Laurent GESLIN – Maire de Mas Blanc des Alpilles, Régis GATTI – Maire d'Aureille, Jack SAUTEL – Maire de Maussane les Alpilles, Christine VEZILIER – Adjointe au Maire d'Eyguières, Gisèle RAVEZ – Adjointe au Maire de Saint Rémy de Provence, et Jean-Benoît HUGUES – Conseiller municipal des Baux de Provence.

### **Etaient également présents dans la salle mais non votants :**

Philippe GINOUX – Maire de Sénas, Jean-Louis VILLERMY – Premier Adjoint au Maire de Mas Blanc des Alpilles, Jacques GUENOT - Adjoint au Maire de Saint Rémy, Claudette ZAVAGLI – Adjointe au Maire d'Orgon, Michel MOUCADEL – Adjoint au Maire de Maussane les Alpilles, Philippe SUSINI – Chargé de mission à la Direction de l'Environnement du Conseil départemental des Bouches du Rhône, Eric BLOT – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Christophe VALLET – Responsable Administratif et Financier et Catherine PASCAL-SAUTECOEUR – Assistante de direction.

### **Etaient excusés :**

Henri PONS – Maire d'Eyguières et Conseiller départemental, Rémy THIEULOY – Adjoint au Maire de Fontvieille, Monique RICARD – Adjointe au Maire d'Eygalières, Mireille HENRY – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau, Michel BONET – Adjoint au Maire de Saint Rémy de Provence et Yves FAVERJON – Premier Adjoint au Maire de Saint Rémy de Provence.

**DELIBERATION N° BS-2016-02**

**Objet : Marché « Construction et installation d'ensemble de garennes » - Action C6 du programme LIFE**

**Monsieur le Président expose :**

- Dans le cadre du programme LIFE, le Parc a lancé un appel d'offres en procédure adaptée relatif à la « Construction et installation d'ensemble de garennes ».
- Au vu de l'analyse technique et financière des offres, constatant que les offres proposées demeurent supérieures au budget alloué, il vous est proposé de déclarer sans suite la procédure pour motif d'intérêt économique.
- La commission fonctionnelle des marchés a émis un avis favorable.
- Que ceci exposé, il est demandé au Bureau syndical de bien vouloir se prononcer.

**Le Bureau syndical,**

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

**Décide :**

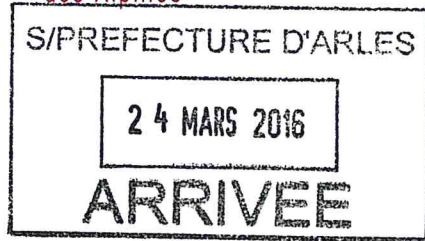
- Décide de déclarer sans suite la consultation passée en procédure adaptée relative à la « construction et installation d'ensemble de garennes ».
- De donner pouvoir au Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré  
les jours, mois et an Susdits  
au registre suivant les signatures,  
pour extrait conforme,  
le Président  
Jean MANGION





# Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles



## DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SEANCE DU 23 FEVRIER 2016

Le vingt trois février de l'année deux mille seize, à seize heures et trente minutes, le Bureau syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux du Parc naturel régional des Alpilles sous la présidence de Monsieur Jean MANGION, Président du Parc naturel régional des Alpilles.

### **Etaient présents à la table des votants :**

Jean MANGION – Maire de Saint Etienne du Grès, Pascale LICARI - Maire de Paradou et Conseillère régionale, Marie-Pierre CALLET – Conseillère départementale, Laurent GESLIN – Maire de Mas Blanc des Alpilles, Régis GATTI – Maire d'Aureille, Jack SAUTEL – Maire de Maussane les Alpilles, Christine VEZILIER – Adjointe au Maire d'Eyguières, Gisèle RAVEZ – Adjointe au Maire de Saint Rémy de Provence, et Jean-Benoît HUGUES – Conseiller municipal des Baux de Provence.

### **Etaient également présents dans la salle mais non votants :**

Philippe GINOUX – Maire de Sénas, Jean-Louis VILLERMY – Premier Adjoint au Maire de Mas Blanc des Alpilles, Jacques GUENOT - Adjoint au Maire de Saint Rémy, Claudette ZAVAGLI – Adjointe au Maire d'Orgon, Michel MOUCADEL – Adjoint au Maire de Maussane les Alpilles, Philippe SUSINI – Chargé de mission à la Direction de l'Environnement du Conseil départemental des Bouches du Rhône, Eric BLOT – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Christophe VALLET – Responsable Administratif et Financier et Catherine PASCAL-SAUTECOEUR – Assistante de direction.

### **Etaient excusés :**

Henri PONS – Maire d'Eyguières et Conseiller départemental, Rémy THIEULOY – Adjoint au Maire de Fontvieille, Monique RICARD – Adjointe au Maire d'Eygalières, Mireille HENRY – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau, Michel BONET – Adjoint au Maire de Saint Rémy de Provence et Yves FAVERJON – Premier Adjoint au Maire de Saint Rémy de Provence.

**DELIBERATION N° BS-2016-03**

**Objet : Marché « Restauration de milieux ouverts » - Action C1 du programme LIFE**

**Monsieur le Président expose :**

- Dans le cadre du programme LIFE, le Parc a notifié le lot n° 2 à l'entreprise DOLZA
- Des travaux supplémentaires sont nécessaires au bon achèvement de l'ouvrage. L'interruption du chantier entrainerait des surcoûts importants liés à la logistique des ressources. L'action C.1 du programme Life des Alpilles devant être achevée avant la période de nidification des espèces patrimoniales du programme, soit avant la fin février 2016 et au vu des articles 14 et 15 du CGAG (travaux applicables au marché) et de la proposition du maitre d'œuvre en date du 5 février 2016, une notification à l'entreprise DOLZA, titulaire du lot 2 (centre) est nécessaire pour continuer les travaux pour un montant de 4 400.00 € H.T.
- La commission fonctionnelle des marchés a émis un avis favorable.
- Que ceci exposé, il est demandé au Bureau syndical de bien vouloir se prononcer.

**Le Bureau syndical,**

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

**Décide :**

- Décide de notifier les travaux complémentaires à l'entreprise DOLZA.
- De donner pouvoir au Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré  
les jours, mois et an susdits  
au registre suivant les signatures  
pour extrait conforme,

le Président,

Jean MANGIE

